



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine  
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : MOINE Brian  
Objet : Plat'AU - DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON  
INDIVIDUELLE

---

Numéro : DP 062498 24 00202 U6201  
Adresse du projet : 92 AVENUE VAN PELT 62300 LENS  
Déposé en mairie le : 23/09/2024  
Reçu au service le : 05/10/2024  
Nature des travaux:

Demandeur :  
Madame LOUNES CELINE  
92 AVENUE VAN PELT  
62300 LENS

---

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié . **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Afin de favoriser l'intégration de ce projet situé aux abords du monument suscité, il convient de respecter la prescription suivante :

- La toiture devra être refaite à l'identique : même matériau, couleur, dimension, et même densité unitaire par m<sup>2</sup>.

Fait à Arras

Signé électroniquement  
par Stéphane PILON  
Le 05/11/2024 à 20:25

**L'Architecte des Bâtiments de France  
Monsieur Stéphane PILON**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ANNEXE :**

Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498|Lens.